

Garantie Livraison Internet

Document d'Information sur le produit d'assurance

Compagnie : CARDIF - Assurances Risques Divers

Entreprise d'assurance française immatriculée en France et régie par le Code des assurances

Numéro d'agrément : 402 02 86

Produit : **Garantie livraison Internet de la carte Mastercard ou Gold**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques de l'assuré. L'information complète sur ce produit se trouve dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

La Garantie livraison Internet permet en cas de non livraison ou de livraison non conforme, le remboursement du bien garanti et/ou des frais de réexpédition.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Biens garantis au titre de la Garantie Livraison Internet :
tout bien meuble à usage privé ; acheté neuf sur un site internet marchand situé dans la Zone Euro auprès d'un commerçant ; livré en France; payé en tout ou partie au moyen de la carte Mastercard ou Gold émise par BNP Paribas Personal Finance ; d'une valeur unitaire comprise entre 50 € et 1 500 € TTC pour les cartes Mastercard et d'une valeur unitaire comprise entre 50 € et 2 000 € TTC pour les cartes Gold.

Garanties systématiquement prévues :

- ✓ En cas de livraison non conforme : remboursement du prix d'achat et des frais de réexpédition selon l'arrangement trouvé avec le commerçant,
- ✓ En cas de non livraison 30 jours après la date du débit du paiement : remboursement du prix d'achat si aucun arrangement n'a pu être trouvé avec le commerçant.

Plafonds

Carte Mastercard : 1 500 € par sinistre dans la limite de 2 sinistres par an.

Carte Gold : 2 000 € par sinistre dans la limite de 3 sinistres par an.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Le vol du bien acheté au moyen de la carte Mastercard ou Gold;
- ✗ La casse du bien acheté au moyen de la carte Mastercard ou Gold;
- ✗ Les biens achetés d'occasion et réglés au moyen de la carte Mastercard ou Gold.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions sont :

- ! Les téléphones portables ;
- ! Les véhicules terrestres à moteur ;
- ! Les bijoux ou objets précieux ;
- ! Les biens achetés à des particuliers ;
- ! Les biens achetés sur un site de vente aux enchères ;
- ! Les prestations de services ;
- ! Les sinistres provenant d'un retard de livraison suite à un défaut d'approvisionnement du stock, d'une grève des prestataires ou transporteurs ;
- ! Les sinistres provenant d'une faute intentionnelle de l'assuré.

Principale restriction:

Lorsque le bien a été réglé partiellement avec la carte Mastercard ou Gold, le remboursement s'effectue dans la limite du montant effectivement réglé avec la carte Mastercard ou Gold.



Où suis-je couvert (e) ?

- ✓ Les garanties s'appliquent en France. Toutefois, sont couverts au titre de la Garantie Livraison Internet, les biens achetés sur un site Internet marchand situé dans la Zone Euro (avec Livraison en France).



Quelles sont mes obligations ?

À l'adhésion

- Détenir une carte Mastercard ou une carte Gold émise par BNP Paribas Personal Finance en cours de validité

En cas de sinistre:

- Déclarer le sinistre ;
- Envoyer les justificatifs exigés en cas de sinistre dans les conditions et délais impartis ;
- Retourner le bien garanti dans les cas où le contrat l'exige.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est offerte.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet au jour de la délivrance de la carte Mastercard ou Gold.

La durée des garanties correspond à la durée de validité de la carte Mastercard ou Gold émise par BNP Paribas Personal Finance.

Les garanties prennent fin :

- À la date anniversaire du contrat de crédit renouvelable associé à la carte Mastercard ou Gold émise par BNP Paribas Personal Finance en cas de non renouvellement de celui-ci,
- à la date d'effet de la résiliation du contrat de crédit renouvelable auquel la carte Mastercard ou Gold émise par BNP Paribas Personal Finance est associée,
- à la date d'effet de la résiliation du contrat de la carte Mastercard ou Gold émise par BNP Paribas Personal Finance,
- à la date d'effet de la résiliation de la Convention d'assurance collective n°727 survenue à l'initiative de BNP Paribas Personal Finance ou de Cardif.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation s'effectue en résiliant le contrat de crédit renouvelable auquel la carte est associée, ou en résiliant le contrat carte Mastercard ou Gold souscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance.